

Commune de Saint Paul Cap de Joux

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le **10 mars 2022**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Christian BELAUT, Michel BELAVAL, Zalifaou BERNÈS, Bruno BERTHOUMIEUX, Brigitte BILLOUX, Carole CARNEMOLLA COUSIN, Cédric FABRE, Michèle GUIRAUD, Jean-Philippe MOULY, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Thierry VIALARD.

Excusés : Ernest DURAND, Nelly PINEL.

Secrétaire de séance : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du 17 février 2022
2. Programme d'investissements 2022
3. Réaménagement et mise aux normes de la mairie (phase 2) – Demande de subvention
4. Vote des subventions aux associations
5. Dénomination des voies en limite avec la commune de Puylaurens
6. Personnel communal – Augmentation du temps de travail du poste d'adjoint administratif à temps non complet
7. Solidarité Ukraine – Don
8. Cession d'une parcelle de terrain à un artisan
9. Informations diverses

M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la cession de matériel HI-FI.
Proposition acceptée à l'unanimité par les membres présents.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 17 février 2022

M. le Maire propose l'approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 17 février 2022.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

2) Programme des investissements 2022

M. le Maire présente les projets 2022 et le classement proposé par la commission des travaux.
Les projets seront inscrits au budget dans cet ordre en fonction de la capacité de financement.

PROJETS 2022			COÛT TTC	Recettes notifiées	Recettes potentielles
TRAVAUX ENGAGES/RESTES A REALISER	<u>Reliquats 2021</u>	<u>Ajustements</u>	Total		
Extension réseau électrique Route de Magrin	3 049,00 €		3 049,00 €		
Reconstruction ateliers municipaux	100 000,00 €		100 000,00 €	22 408,00 €	
Réhabilitation mairie (phase 1)	122 986,00 €		122 986,00 €	29 281,00 €	50 130,47 €
Acquisition bâtiment SOCADAL (reste frais notarié)	5 000,00 €		5 000,00 €		
Acquisition terrain (Cabrilles : terrain + bornage)	9 000,00 €		9 000,00 €		
Matériel informatique	2 000,00 €		2 000,00 €		
Groupe scolaire : pose d'un rideau orientable	3 500,00 €		3 500,00 €		
Acquisition matériel (tribunes SDS + défibrillateur SDF)	8 500,00 €	500,00 €	9 000,00 €		
Mise en sécurité et restauration du clocher			0,00 €	41 444,00 €	
Sous-total	254 035,00 €	500,00 €	254 535,00 €	93 133,00 €	50 130,47 €
NOUVEAUX PROJETS					
Vente terrains route de Magrin (actes signés Boutié-Passelergue)				58 275,00 €	
Vente terrain Avenue du Relai (Tournier Kévin)					35 000,00 €
Enfouissement réseau Telecom Avenue L. Monsarrat <i>estimatif, en attente devis</i>			20 000,00 €		
Construction d'un terrain synthétique de foot à 5 <i>estimatif (reste à charge 20%)</i>			15 000,00 €		
Aménagement et mise aux normes mairie (phase 2) <i>estimatif subv. : 70%</i>			194 550,02 €		113 487,51 €
Achat d'un désherbeur mécanique pour l'entretien du cimetière			3 600,00 €		
Construction d'un abri à la salle St Paulaise <i>estimatif</i>			3 000,00 €		
Aménagement Place du Foirail (plantations : 2 000 € - boules de granit : 5 000 €)			7 000,00 €		
Aménagement terrain SOCADAL <i>voir avec Damiatte</i>			30 000,00 €		
Remplacement des véhicules du service technique			50 000,00 €		
Sous-total			323 150,02 €	58 275,00 €	148 487,51 €
TOTAL			577 685,02 €	151 408,00 €	198 617,98 €

3) Aménagement et mise aux normes de la mairie (phase 2) – Demande de subvention (2022/10)

M. le Maire rappelle la délibération du 17 février 2022 validant la proposition d'honoraires du cabinet Marti Rakoto Architecture en vue de la réalisation d'une deuxième tranche de travaux pour l'aménagement et la mise aux normes de la mairie (rez-de-chaussée).

M. le Maire présente l'avant-projet et détaille le plan de financement. Il propose de solliciter une subvention auprès du Département et de l'Etat au titre de la DETR :

Dépenses HT		Recettes		
<u>Estimation des travaux</u>				
Base	133 040,22 €	Etat	40,00%	64 850,00 €
Options retenues	9 084,80 €			
<u>Honoraires architecte</u>	15 550,00 €	Département	30,00%	48 637,51 €
<u>Autres honoraires et frais divers</u>				
Estimatif	4 450,00 €	Commune	30,00%	48 637,51 €
TOTAL	162 125,02 €	TOTAL		162 125,02 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'avant-projet d'aménagement et de mise aux normes de la mairie (phase 2) et son plan de financement comme détaillé ci-dessus,
- sollicite une subvention auprès du Département et de l'Etat,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget primitif 2022,
- autorise M. le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

4) Vote des subventions aux associations (2022/11)

M. le Maire rappelle que les dossiers de demande de subvention déposés au titre de l'exercice 2022 ont été examinés en réunion préparatoire avec les adjoints et propose de valider leurs propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATION	Montant attribué
AAPPMA Société de pêche	1 000 €
ACCA Société de chasse	400 €
Amicale des sapeurs pompiers	500 €
Anciens combattants et prisonniers de guerre	100 €
Arts Martiaux	300 €
BDSP Basket club	1 900 €
Cadajoux Bio	300 €
Comité des fêtes	5 200 €
Coopérative sportive et culturelle école	300 €
Ecole de foot du Pays d'Agout	1 000 €
FNACA	100 €
INICI	300 €
Pays d'Agout Football Club	1 950 €
Pétanque St Paulaise	250 €
Ping Saint Paulais	2 000 €
Ste Cécile de Plane Sylve	350 €
Ste Cécile de Plane Sylve (30 ans de l'association)	500 €
St Paul Cap de Tout	300 €
Vélo Sport Léo Lagrange	500 €
ADMR St Paul Cap de Joux	2 000 €
Croix Rouge	450 €
Croix Rouge - Autabus	200 €
Les Restos du cœur	400 €
Secours populaire	200 €
Amicale des donateurs de sang bénévoles de Puylaurens	150 €
TOTAL	20 650 €

Il est noté que les subventions ont été votées à l'unanimité et que les conseillers municipaux n'ont pas pris part au vote des subventions destinées aux associations dont ils sont représentants, adhérents ou administrateur.

5) Dénomination des voies en limite avec la commune de Puylaurens (2022/12)

M. le Maire rappelle la délibération n° 2020/50 du 19 novembre 2020 approuvant la dénomination des voies communales.

Il expose : Le plan d'adressage de la commune de Puylaurens est en cours de réalisation. Il s'avère que quelques habitations de cette commune ont leur accès par des voies de la commune de St Paul Cap de Joux.

Considérant que ces voies n'ont pas été dénommées et qu'il est nécessaire que les deux communes délibèrent sur la même dénomination, M. le Maire propose d'ajouter les voies suivantes, conformément à la demande de la commune de Puylaurens :

- Chemin d'en Blanc
- Chemin du Moulin d'en Guibaud
- Chemin du Moulinal
- Route d'en Guibaud

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide l'ajout des voies suivantes au plan d'adressage de la commune :
 - Chemin d'en Blanc
 - Chemin du Moulin d'en Guibaud
 - Chemin du Moulinal
 - Route d'en Guibaud
- charge M. le Maire d'accomplir les formalités nécessaires.

6) Modification du temps de travail de l'emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet (2022/13)

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

M. le Maire rappelle le départ à la retraite d'un agent du service administratif prévu fin juin.

A cet effet, un poste d'adjoint administratif à temps non complet (10 heures/semaine) a été créé par délibération n° 2021/15 en date du 11 mars 2021 à compter du 1^{er} septembre 2021.

L'agent nommé sur ce poste a bénéficié d'un congé sans traitement pour suivre la formation qualifiante « Responsable administratif dans les collectivités territoriales » proposée par le CDG du Tarn, en partenariat avec la Région, le CNFPT, et les partenaires de l'emploi pendant 2 mois (du 3 janvier 2022 au 2 mars 2022) et a réintégré son poste le 3 mars 2022.

Considérant les missions assurées par cet agent, notamment la gestion des élections, et le travail de rangement et d'archivage à effectuer préalablement aux travaux d'aménagement de la mairie, M. le Maire propose d'augmenter le temps de travail de ce poste à compter du 1^{er} avril 2022 à hauteur de 24 heures/semaine.

M. le Maire informe avoir saisi le 10 mars 2022 l'avis du Comité technique du Centre de gestion du Tarn. Il demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide, sous réserve de l'avis favorable du Comité technique du Centre de gestion du Tarn :
 - la suppression, à compter du 31 mars 2022, d'un emploi permanent à temps non complet (10 heures hebdomadaires) d'adjoint administratif,
 - la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (24 heures hebdomadaires) d'adjoint administratif,

- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.
- Autorise M. le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tout document relatif à cette décision.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/04/2022
POSTES DE STAGIAIRES ET TITULAIRES

Grades	Catégorie	Effectif - TC	Effectif - TNC
<u>Filière administrative</u>			
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C		1 (20,00 h)
Adjoint administratif	C		1 (24,00 h)
<u>Filière technique</u>			
Agent de maîtrise principal	C	1	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C		1 (31,46 h)
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C		1 (28,04 h)
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C		1 (29,53 h)
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C		1 (30,93 h)
Adjoint technique	C		1 (32,00 h)
Total des effectifs		4	7

7) Solidarité Ukraine - Aide financière en soutien au peuple ukrainien (2022/14)

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs jours l'Ukraine, l'Association des Maires de France (AMF) et la Protection civile appellent, ensemble, à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne.

Le Département du Tarn a tenu une réunion avec l'association des Maires et des Elus du Tarn pour organiser les différentes actions, notamment la collecte des dons en nature, en partenariat avec les communautés de communes.

La commune de St Paul Cap de Joux s'associe à cette démarche et centralise la collecte des dons en nature sur son territoire pour les acheminer ensuite à la CCLPA qui, elle, les apportera à l'antenne de la Protection civile à Albi.

M. le Maire propose d'apporter par ailleurs un soutien financier de 1 100 € (équivalent à 1 € par habitant). Cette aide sera versée à l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn sur le compte dédié « Solidarité ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de verser sur le compte « Solidarité » créé par l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn, une aide financière de 1 100 € ;
- Le montant de cette subvention sera inscrit au budget 2022 au compte 6574 – Subventions aux associations ;
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

8) Cession de terrain situé avenue du Relai (2022/15) – Annexe 1

M. le Maire informe que M. Kévin Tournier souhaite développer son activité professionnelle d'entretien des espaces verts et qu'il recherche un terrain d'une surface de 1 000 m² pour y installer son entreprise.

Après étude, la parcelle référencée A 1322, située derrière le centre d'exploitation du Département, pourrait être divisée afin de détacher deux lots pour une surface totale de 2 000 m².

Pour créer ces deux lots, il faudrait créer deux accès distincts (un par l'avenue du Relai et l'autre par l'avenue Anne de la Boisse). Un des accès devrait donc se faire par la parcelle référencée A 1350 appartenant à la Communauté de communes du Lautrécois-Pays d'Agout (CCLPA), sur l'espace enherbé en limite de la propriété du Département.

M. le Maire présente le plan de la zone. Il précise que la carte communale est toujours en vigueur, toutefois ce secteur sera classé en zone « urbaine d'équipement » (UE) dans le futur document d'urbanisme intercommunal (PLUi). Un courrier a été adressé à la CCLPA pour exposer ce projet et demander la modification du classement de cette zone.

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce projet afin de poursuivre les démarches.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Est favorable à la division de la parcelle référencée A 1322 telle que présentée dans le plan ci-annexé ;
- Approuve la cession d'un lot de 1 000 m² issue de la division à M. Kévin Tournier, domicilié rue Paul Loupiac 81220 Damiatte ;
- Fixe le prix de vente au prix de 35 € le m² ;
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

9) Questions diverses

Cession de matériel (2022/16)

M. le Maire présente la proposition d'une enseignante du groupe scolaire d'achat du matériel HI-FI stocké dans une classe et qui n'est pas utilisable. Cet équipement comprend une platine vinyle, un ampli et deux enceintes.

M. le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette demande et de fixer un prix de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable à cette demande ;
- fixe le prix de vente de ce matériel HI-FI à 50 € ;
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Centre d'incendie et de secours St Paul

Le comité de centre du CIS de St Paul s'est réuni le 24 février. Les maires de Damiatte et St Paul étaient conviés. Cette réunion a permis de mieux connaître leur organisation interne et leurs besoins. M. Gérard Julié a été nommé au poste d'adjoint de chef de centre.

Réunion Téléthon 2022

Une réunion préparatoire pour le Téléthon 2022 (3 et 4 décembre) a été organisée à Damiatte, toutes les associations de Damiatte et St Paul Cap de Joux étaient invitées.

Beaucoup d'associations ont manifesté leur volonté de participer.

Le lâcher de ballons du dimanche après-midi a été supprimé.

Un préprogramme a été établi :

- vendredi soir : tournoi ping-pong
- samedi après-midi : concours de pétanque
- samedi soir : loto
- dimanche matin : randonnée
- dimanche midi : repas
- exposition de matériel par le centre de secours de St Paul
- dimanche suivant : foot et basket pour les enfants

Une nouvelle réunion a été programmée vers la mi-juin pour affiner le programme.

Lorsque les associations sont venues présenter leur dossier de demande de subvention, la commission les a incité à participer à ce week-end.

Informations associatives

- 1^{er} tournoi de ping-pong inter-entreprises, le vendredi 15 avril à partir de 19 heures.
- Assemblée générale Les Cocagnous le jeudi 24 février : intégration de nouveaux membres dans le CA, organisation du concours de pétanque départemental le 11 avril à St Paul Cap de Joux.
- Assemblée générale des anciens combattants le dimanche 27 février.

Informations diverses

- garage à louer Place du Foirail : 30 €/mois.
- Abandon du projet de l'ADMR relatif à la construction d'un accueil temporaire sur le terrain de Cabrilles appartenant à la CCLPA, pas de financement possible par l'ARS cette année encore.
- organisation du scrutin des élections présidentielles.
- nouveau décret du préfet de région pour les contrats aidés, durée 6 mois au lieu de 9 mois, avec une prise en charge de 80%.
- collecte de dons pour l'Ukraine, organisation de la distribution dans les boîtes aux lettres.

Communauté de communes du Laurécois Pays d'Agout (CCLPA)

Christine Valéro rend compte des différentes réunions de la CCLPA :

- présentation du plan de financement du projet « plongée, sports et handicap » par l'association Castres Sports Nautiques (CSN).
La construction de ce complexe aquatique s'élève à 5 800 876 €. Le CSN a obtenu 3 167 400 € de subventions, reste à financer 2 633 476 €, dont 2 612 200 € par emprunt bancaire.
Afin d'obtenir ces emprunts il est nécessaire que le CSN obtienne des garanties d'emprunts (80% des collectivités territoriales et 20% de la Caisse d'épargne).
La répartition de la garantie d'emprunt par les collectivités est la suivante : 35% pour la Région Occitanie, 35% pour le Département du Tarn et 10% pour la CCLPA (soit 261 220 €).
Le budget de fonctionnement est estimé à 7.5% du budget d'investissement, soit 435 000 €.
- Création d'un emploi non permanent de « conseiller numérique », contrat de projet de 2 ans financé par l'Etat à hauteur de 50 000 €. Le projet étant de sensibiliser et accompagner les usagers au numérique, accompagnement des 28 mairies de la CCLPA (site internet, réseaux sociaux...).
- Acquisition d'un terrain de 5 ha à Damiatte, sur le secteur de Beauzelle (coût 90 000 €), pour réaliser une extension de la zone d'activités et répondre à des demandes d'installation d'entreprises.
- Versement d'une aide financière de 10 000 € en soutien au peuple ukrainien.
- Vote des comptes de gestion et administratif du budget principal et des budgets annexes.
- Attribution des marchés de fauchage.
- Vote de la demande de subvention pour l'acquisition de conteneurs individuels pour la collecte en porte à porte.
- Renforcement du service urbanisme : recrutements.

Thierry Vialard rend compte des travaux de la commission Matériel et Espaces Verts :

- Projet d'acquisition d'un désherbeur et d'un porte-outils.
- Inquiétude sur le coût du carburant et son impact budgétaire.
- Modification du mode de collecte sur la commune de Lautrec (fin du porte à porte), le service de collecte a été réorganisé.

Zalifaou Bernès rend compte des travaux de la commission Tourisme et Aquaval :

- Aquaval : saison ouverte du 25 juin au 31 août 2022.
- Taxe de séjour : collecte 3 fois par an.
- Projet « Fil bleu » avec le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Pays de Cocagne : ce projet met en scène l'usage du pastel avec exposition itinérante, animée, pédagogique et interactive, concerts, ateliers, démonstrations et spectacles sur le territoire du PETR.



Dates à retenir

Commission culture, vie associative : le 30/03/22

Fin de la séance

ANNEXE 1

..... /

<p>Département : TARN</p> <p>Commune : SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX</p>	<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>-----</p> <p>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p> <p>-----</p>	<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : CDIF CASTRES Pôle de Topographie et de Gestion Cadastrale 4, avenue Charles de Gaulle 81108 81108 CASTRES tél. 05 63 62 52 39 -fax ptgc.tarn@dgifp.finances.gouv.fr</p>
<p>Section : A Feuille : 000 A 01</p> <p>Échelle d'origine : 1/1250 Échelle d'édition : 1/2000</p> <p>Date d'édition : 04/03/2022 (fuseau horaire de Paris)</p> <p>Coordonnées en projection : RGF93CC44 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics</p>	<p> UX</p> <p> UE</p>	<p>Cet extrait de plan vous est délivré par :</p> <p>cadastre.gouv.fr</p>

